

22 septembre 2010

## **Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale comme contribution à l'Année internationale de la biodiversité**

### **Contexte**

Dans sa résolution 61/203, l'Assemblée générale a déclaré 2010 Année internationale de la biodiversité et, dans sa résolution 63/219, elle a décidé, comme contribution à l'Année internationale, de convoquer, à sa soixante-cinquième session en 2010, une réunion de haut niveau à laquelle participeraient des chefs d'État, des gouvernements et des délégations.

La séance a été présidée par S.E. M. Joseph Deiss, Président de la 65e session de l'Assemblée générale. Les tables rondes ont été coprésidées par des chefs d'État et de gouvernement sur invitation du Président de la 64e session de l'Assemblée et sur la base d'une représentation géographique équitable. Le Président de l'Assemblée a établi un résumé des débats tenus pendant la réunion de haut niveau, présenté à la réunion plénière de clôture et transmis, sous son autorité, à la 10e réunion de la Conférence des Parties à la Convention.

*Source : Note du Secrétaire général sur l'organisation de la réunion [A/64/865]*

### **Pourquoi la biodiversité?**

La diversité biologique est la clef du fonctionnement des écosystèmes et de leur capacité de fournir des services essentiels au bien-être de l'humanité. Dès lors, son appauvrissement continu a de graves conséquences sur le bien-être des générations actuelles et futures.

La Convention sur la diversité biologique est l'un des principaux instruments internationaux concernant la conservation et l'exploitation rationnelle des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. À ce jour, 192 États et une organisation d'intégration économique régionale ont ratifié la Convention.

Au Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002, les États se sont engagés à mettre en oeuvre de façon plus efficace et plus cohérente les trois objectifs de la Convention en vue d'assurer d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète (l'« objectif de biodiversité de 2010 »), notant qu'il faudrait pour cela prendre des mesures à tous les niveaux, notamment mettre en oeuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la préservation de la diversité biologique et allouer des ressources financières et techniques supplémentaires aux pays en développement.

L'engagement à réaliser l'objectif de biodiversité de 2010 a été réaffirmé au Sommet mondial en 2005 puis intégré en 2006 à l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, qui concerne la préservation de l'environnement.

## Programme

09 h 00 - 10 h 00 : Séance plénière d'ouverture  
 10 h 00 - 13 h 00 : Tables rondes thématiques  
 15 h 00 - 17 h 00 : Tables rondes thématiques  
 18 h 00 - 19 h 00 : Séance plénière de clôture

>> Plus d'informations sur les tables rondes [A/64/865]

## Couverture médiatique

- Compte rendu de la réunion de haut niveau (22 septembre 2010)
- Discours d'ouverture du Président de l'Assemblée générale (22 septembre 2010)
- Ban Ki-moon : protéger la biodiversité est cruciale pour le développement (22 septembre 2010)
- Préserver la biodiversité n'est pas un luxe mais un devoir (22 septembre 2010)
- Conférence de presse du Secrétariat de la Convention sur la biodiversité (22 septembre 2010)
- Conférence de presse du Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit (22 septembre 2010)
- À l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité et pour accélérer la protection de celle-ci, l'Assemblée générale tiendra une Réunion de haut niveau, mercredi 22 septembre 2010 (21 septembre 2010)
- Conférence de presse conjointe relative à la réunion de haut niveau sur la diversité biologique et à la prochaine rencontre Cop 10 de Nagoya (21 septembre 2010)
- Conférence de presse de l'Union internationale pour la conservation de la nature sur la question de la conservation de la biodiversité (21 septembre 2010)

## Liens

### *Instruments internationaux*

- Convention sur la biodiversité biologique
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

### *Autres documents*

- Note du Secrétaire général sur la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale comme contribution à l'Année internationale de la biodiversité [A/64/865]

- Résolution sur la Convention sur la diversité biologique [A/RES/64/203]
- Tous les documents concernant le point 53 (f) de l'ordre du jour : Convention sur la diversité biologique

*Autres ressources*

- Perspectives mondiales de la diversité biologique PDF
- Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire
- 2010 Année internationale de la biodiversité
- 22 mai, Journée internationale de la diversité biologique



**RÉUNION DE HAUT NIVEAU  
SUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE**

**COMMUNICATION  
DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR PACÔME RUFIN ONDZOUNGA,  
MINISTRE DE L'HABITAT, DU LOGEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE**

à la table ronde sur le thème : "La voie à suivre pour  
atteindre les trois objectifs de la Convention sur la diversité  
biologique"

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**New York, le 22 Septembre 2010**

**Vérifier à l'audition**

**Honorables Délégués,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers Amis.**

A ce stade de nos travaux, permettez-moi, au nom du Gabon, d'adresser toutes nos félicitations au Bureau de la 65<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour avoir bien voulu abriter l'organisation de la présente Session spéciale sur la Diversité biologique.

En cette Année internationale de la biodiversité, cette réunion de haut niveau se tient au bon moment, au bon endroit et il est heureux de le constater.

En outre, sur le chemin de Nagoya où va se réunir – dans les prochaines semaines - la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties, l'étape de New-York, ainsi que l'ont souligné tous ceux qui se sont succédés à cette tribune, constitue à l'évidence un moment privilégié de coordination – au plan international - de notre commune volonté d'œuvrer demain, pour la réussite du rendez-vous de Nagoya au Japon.

Le Gabon s'associe donc, pour l'essentiel, à ce qui vient d'être exprimé dans ce sens.

**Honorables Délégués,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers Amis.**

Le Gabon – par ma voix - est d'autant plus heureux de participer à cette Session spéciale que la semaine dernière, s'est tenue à Libreville, du 13 au 17 septembre 2010, une conférence panafricaine sur le thème : « biodiversité et lutte contre la pauvreté : quelles opportunités pour l'Afrique ? », telle que décidé a la conférence ministérielle africaine sur l'Environnement de juin dernier, a Bamako au Mali.

A cette conférence - qui a enregistré la participation effective des représentants du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'Union Africaine, de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement et de la Convention sur la Diversité biologique – il me plaît de vous annoncer que une position commune de l'Afrique a été adoptée et s'est exprimée à travers 4 documents importants qui vont vous être distribués, mais que je voudrais vous présenter succinctement.

**Il s'agit tout d'abord de la Déclaration de Libreville.**

Aux noms de leurs pays respectifs, les Ministres africains chargés de l'Environnement et de la planification économique se sont engagés, entre autres :

- A renforcer l'intégration et la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans les stratégies et politiques intersectorielles et les secteurs appropriés à tous les niveaux, ainsi que leur budgétisation, en vue d'accélérer et faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- A renforcer les capacités de nos pays pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement au travers des partenariats impliquant d'avantage les communautés autochtones et locales, les scientifiques, la société civile, les élus et les décideurs politiques;
- A actualiser les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité en tant qu'outils efficaces pour promouvoir la mise en œuvre du nouveau plan stratégique relatif à la biodiversité pour la période 2011-2020 et en tenant compte de la valorisation des ressources biologiques en vue de la lutte contre la pauvreté;
- à poursuivre et élargir les activités de recherche de manière à accumuler des connaissances sur la biodiversité, sa protection et sa promotion pour le bien-être de l'humanité, notamment à travers la création des Centres Régionaux sur la Biodiversité ;
- à étudier les modalités de mise en place d'une structure paritaire chargée de la consolidation et du suivi des financements mis à la disposition de l'Afrique dans le cadre de la conservation, de l'utilisation durable et de la valorisation de la biodiversité ;
- à créer des synergies entre les Conventions de Rio et les objectifs du Millénaire pour le développement en élaborant des stratégies, en développant des programmes de travail conjoints, des cadres, capacités et des systèmes de suivi nationaux et régionaux ainsi qu'en prévoyant un examen par les Pairs et entamant, de même les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012.

**Il s'agit ensuite du Régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur exploitation.**

Les ministres, tout en renouvelant leur attachement à la position africaine commune sur les négociations d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages adoptée à la 13ème conférence des Ministres Africains de l'environnement tenue à Bamako en juin 2010 ont réaffirmé :

- la détermination du continent africain de voir aboutir les négociations relatives au régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation ;
- le principe selon lequel le Régime International sur APA doit, d'une part contribuer à la lutte contre la pauvreté et de ce fait, bénéficier en priorité aux pays en développement, en particulier à l'Afrique. Par conséquent, de nombreuses questions essentielles telles que la portée du protocole, les recherches à des fins industrielles et commerciales, les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et les droits des communautés autochtones, ainsi que les ressources génétiques acquises avant l'entrée en vigueur de la Convention et celles situées hors des limites des juridictions nationales doivent être négociées et faire l'objet d'un accord juridiquement contraignant.

**Honorables Délégués,  
Mesdames et Messieurs,**

**S'agissant du Plan stratégique Biodiversité post 2010, les Ministres, ont apporté leur appui au plan stratégique biodiversité post 2010.**

Ils ont réaffirmé la nécessité de définir des objectifs et des cibles SMART accompagnés d'un échéancier précis et la proposition des ressources financières adéquates pour que le Plan stratégique puisse être mis en œuvre à l'échelon local, national et régional sur la base des priorités et besoins de l'Afrique.

Ils demandent que des ressources financières soient davantage mobilisées à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en s'efforçant en particulier d'éradiquer celles qui ont un impact sur l'agriculture, la pêche et la foresterie et en prévenant leur introduction (cible 9), en ayant également à l'esprit l'impact des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la vulnérabilité des écosystèmes (cible 10).

**Enfin, sur l'Economie verte.**

Les Ministres se sont engagés à adopter des politiques et prendre des mesures appropriées pour mettre en œuvre l'économie verte en Afrique ; d'encourager la révision du système comptable des Nations Unies sur l'économie et l'environnement afin de prendre en compte la biodiversité et les services écosystémiques.

Les Ministres ont par ailleurs formulé l'engagement de voir la mise en place d'un Comité Panafricain de la plateforme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services des écosystèmes (IPBES), réaffirmant ainsi leur appui à cette initiative.

**Honorables Délégués,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,**

Voici donc dans ses grandes articulations, la position commune africaine sur les préoccupations que notre continent partage avec le reste du monde. Les documents officiels y afférents seront disponibles dans les prochains jours.

Vive l'Organisation des Nations Unies,  
Vive l'Afrique,  
Et vive la coopération internationale.

**Je vous remercie.**



*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

Réunion de Haut Niveau sur la Biodiversité,

Discours de

Son Excellence Monsieur Taïb FASSI FIGHRI

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

New York, le 22 septembre 2010

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, louer l'initiative de l'Assemblée Générale d'avoir proclamé 2010, Année Internationale de la Biodiversité, année qui coïncide avec la célébration du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Journée de la Terre que la ville de Rabat, capitale du Royaume du Maroc, a eu l'honneur d'abriter du 17 au 25 avril 2010, ainsi qu'avec le lancement de la Décennie sur la désertification. Cette réunion de haut niveau illustre bien la prise de conscience collective de l'ampleur et des enjeux de la dégradation de la biodiversité.

Permettez-moi aussi de rendre un vibrant hommage à Monsieur le Secrétaire Général qui, depuis son arrivée à la tête de notre Organisation, n'a cessé d'ériger les questions liées au développement durable au rang de ses priorités.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

L'appauvrissement de la biodiversité mondiale est une réalité inéluctable. Ses incidences, tant sur l'équilibre écologique de notre planète que sur la sécurité alimentaire, et les perspectives de développement sont ressenties à travers le monde.

Consciente de cette évolution, la communauté internationale s'est attelée, depuis 2002, à respecter l'engagement pris lors du 4<sup>ème</sup> Sommet de la Terre à Johannesburg, de parvenir à ralentir la perte de la richesse de la diversité biologique à l'horizon 2010.

Cependant, le bilan tel que dressé par les organisations internationales pertinentes ainsi que par les instituts nationaux et régionaux, fait état d'un rythme de dégradation sans précédent de notre écosystème et ce, en dépit de la bonne volonté et des efforts consentis par les uns et les autres.

Avec le rythme actuel de dégradation des ressources naturelles, nous courrons le risque de pousser les écosystèmes vers des points de rupture et de mettre en péril le bien-être, le développement et la sécurité de l'être humain. A titre d'exemple, les pêches, courent de grands périls. C'est le cas également des forêts vierges, qui se rétrécissent annuellement par milliers d'hectares, des populations animales et végétales, combien nombreuses, qui sont en déclin et de la pénurie d'eau, qui est déjà ressentie dans plusieurs capitales du Monde, alors que les facteurs entraînant la perte de la biodiversité continuent malheureusement de s'accroître.

Ces menaces ont eu de graves répercussions sur les écosystèmes et le bien être de l'humanité et, par conséquent, sur l'accroissement de la pauvreté, compromettant ainsi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

C'est la raison pour laquelle, nous devons, ensemble, conformément à nos engagements et à l'obligation, qui nous incombe, de

préserver la nature pour les générations actuelles et futures, promouvoir une coopération internationale efficace, agissante et solidaire pour protéger l'environnement et préserver la diversité biologique.

A cet égard, une mise en œuvre effective et concertée des dispositions des trois Conventions de Rio, respectivement afférentes aux changements climatiques, à la lutte contre la désertification et à la biodiversité s'impose.

La communauté des donateurs est également interpellée pour concrétiser ses engagements en matière de financement et augmenter les ressources financières pour aider les pays en développement à mettre en œuvre les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Nous devons également faciliter l'accès aux Fonds et Mécanismes de financement existants et en même temps chercher des solutions alternatives innovantes, telles que les mécanismes de financement innovants, pour se donner les moyens de mettre sur pied et appliquer des stratégies intégrées centrées sur le développement durable et son pilier principal, la protection de l'environnement et la préservation de la diversité biologique, tout particulièrement.

Un intérêt tout particulier doit être accordé au Continent africain, qui regorge d'immenses réserves biologiques, et qui malheureusement ne dispose pas de moyens pour lutter efficacement contre la déperdition de ses ressources biologiques et son patrimoine

naturel et pour faire face efficacement à la désertification et aux effets des changements climatiques.

De même, il est indispensable d'instaurer un régime international sur le partage équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources biologiques et génétiques, qui garantisse les intérêts des pays en développement, disposant de ressources biologiques et génétiques importantes.

Par ailleurs, nous appuyons le projet de constitution d'une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi que la constitution rapide d'un Réseau d'observation de la biodiversité.

Monsieur le Président ;

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

De par sa position géographique particulière, le Maroc dispose de la deuxième richesse en matière de biodiversité dans le pourtour méditerranéen. Le souci de préserver cette richesse remonte à 1917 avec l'élaboration d'un texte législatif sur la conservation et l'exploitation des forêts. Plusieurs textes législatifs, ont été adoptés par la suite dans le domaine de la préservation de l'environnement et de la diversité biologique, conformément aux engagements internationaux du Maroc qui fut l'un des premiers pays ayant adhéré aux trois conventions de Rio, en 1992.

Dès 1992, le Gouvernement a pris plusieurs dispositions d'ordre juridique, financier et institutionnel, telles la création d'un Secrétariat d'Etat à l'environnement, d'un Conseil National de l'Environnement, d'un Comité National pour la Biodiversité et d'un Centre d'Echange d'Information sur la biodiversité.

De même, une nouvelle stratégie a été élaborée, reposant sur une approche intégrée du développement, qui définit les grandes orientations du Gouvernement pour mener de front la protection de l'environnement, les besoins du développement et l'atténuation des impacts destructeurs des changements climatiques, dont le pays est constamment confronté.

Dans ce cadre et s'agissant plus spécifiquement de la gestion des écosystèmes agricoles, le Royaume du Maroc, en tant que pays à vocation agricole, a opté pour une nouvelle stratégie agricole baptisée « Plan Maroc - Vert », qui a pour ambition de garantir les besoins économiques de la population et de respecter les impératifs de la biodiversité, en introduisant des modes nouveaux et des techniques appropriées d'irrigation, d'encadrement des agriculteurs, de rationalisation de la gestion des ressources hydriques et halieutiques.

De même, le Maroc s'est lancé dans un ambitieux programme d'énergie renouvelable, qui lui permettra de porter à 43%, en 2020, sa part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité contre 10% actuellement. Ce programme permettra d'éviter annuellement 9 millions de tonnes de dioxyde de carbone.

Par ailleurs, et conscient de l'ampleur et de la gravité de la dégradation de sa biodiversité et déterminé à relever le défi de la protection de son environnement, le Maroc a élaboré, conformément aux Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, en 2009, le projet de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

Ce grand projet sociétal a déjà fait l'objet de larges consultations menées, tant au niveau régional, dans tout le territoire national, qu'au niveau des experts, chercheurs et des ONG. Cette Charte incarne la priorité que tout un chacun doit accorder à la préservation de la biodiversité et au développement durable.

Monsieur le Président ;  
Excellences ;  
Mesdames et Messieurs;

Comme l'a relevé l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire, « l'Homme a modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément que durant toute période comparable de l'histoire de l'humanité, entraînant une perte considérable et largement irréversible de la diversité de la vie sur la Terre ». Malheureusement, ce phénomène persiste et s'accroît à mesure que les besoins de la population mondiale, en croissance continue, augmentent.

Cependant, il est possible de ralentir le rythme de la perte de la diversité biologique et d'inverser cette tendance si la communauté internationale se mobilise pour prendre les bonnes décisions et suivre les politiques adéquates et agisse dans le cadre d'une vision globale,

cohérente et intégrée, répondant aux aspirations des uns et des autres et permettant de préserver notre planète pour les générations futures.

Notre volonté commune et notre détermination à préserver la biodiversité constituent un atout pour arriver à cette fin et trouver des réponses à ce défi. Nous devons saisir l'opportunité que nous offre la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties sur la Diversité Biologique (Nagoya, Japon, 18-29 Octobre 2010), pour prendre des décisions fondamentales, notamment la définition d'un cadre stratégique et du programme de la prochaine phase de mise en œuvre de la Convention, tout en dressant le bilan des progrès accomplis par les Parties.

**Je vous remercie.**





Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

*Seul le texte prononcé fait foi*

**65<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations Unies**

**Réunion de haut niveau à titre de contribution à  
l'Année internationale de la biodiversité**

Déclaration de

**M. Bruno Oberle**

**Secrétaire d'Etat**

**Directeur de l'Office fédéral de l'environnement**

---

*Check against delivery*

**65<sup>th</sup> General Assembly of the United Nations**

**High-level meeting as a contribution to the  
International Year of Biodiversity**

Statement by

**Mr. Bruno Oberle**

**State Secretary**

**Director of the Federal Office for the Environment**

**New York, 22 September 2010**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président, nous vous félicitons pour votre élection. Nous sommes convaincus que sous votre conduite, cette réunion sera une impulsion décisive pour la gestion durable et le partage des avantages des ressources de la diversité biologique.

La récente catastrophe écologique dans le Golfe du Mexique, relayée abondamment par les médias, incite à une certaine prise de conscience. Cependant, ailleurs, la dégradation de la diversité biologique et des écosystèmes, rongés par nos modes de développement, se poursuit en silence. La diversité biologique mérite définitivement plus d'attention.

Notre présence à New York exprime l'urgence du problème. Si nous prenons acte de notre échec à stopper les pertes en diversité biologique, nous devons démontrer notre volonté d'agir. Pour cela, nous avons besoin d'adopter des objectifs clairs et mesurables à Nagoya avec un plan stratégique reconnu par tous. Nous devons aussi disposer d'un cadre institutionnel fort. Enfin, des engagements de la part de tous sont nécessaires.

Nos objectifs doivent être ambitieux et mesurables. On comprend la nécessité d'augmenter significativement la surface des habitats naturels protégés avec des engagements quantitatifs.

Toutefois, il est évident que les pressions sur la diversité biologique s'exercent hors des aires protégées. Des objectifs mesurables doivent également être assignés pour la gestion durable de la diversité biologique dans les différents secteurs comme l'agriculture, les forêts et les pêches.

La diversité biologique et les écosystèmes sont la base de plusieurs ressources et activités économiques. L'estimation des coûts de la disparition de la diversité biologique et de la dégradation des écosystèmes varie de 2 à 4,5 trillions de dollars américains. Cela correspond à 3 à 7,5% du produit global brut. C'est considérable !

En résumé, un plan stratégique efficace doit mettre l'accent sur la protection de l'ensemble des écosystèmes et la gestion durable de leur diversité biologique dans les politiques sectorielles. La prise en compte de sa valeur dans l'économie est aussi cruciale.

J'ai mentionné le besoin d'institutions fortes. Dans ce but, les différentes conventions sur la biodiversité doivent mieux unir leurs efforts et renforcer leurs synergies. Ces instruments devront travailler étroitement ensemble à la mise en œuvre du nouveau plan stratégique qui sera adopté à Nagoya.

Monsieur le Président, des institutions fortes et les décideurs nécessitent une information scientifique fiable. C'est pourquoi, nous devons créer sans délai une plateforme intergouvernementale scientifique sur la diversité biologique et les services des écosystèmes (en anglais Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, IPBES).

Pour un succès à Nagoya, la Suisse espère aussi qu'un protocole – acceptable pour tous - sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages sera adopté. Cet accord est une chance pour renforcer les partenariats sur les échanges de ressources génétiques. Il doit assurer à long terme l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages. La Suisse est prête à montrer une certaine flexibilité pour conclure cet accord pour autant qu'il assure une sécurité légale sans règles excessives qui seraient un frein à la coopération.

Concernant nos engagements à Nagoya : plusieurs pays ont exprimé le manque cruel de ressources financières et humaines. Certes, de nombreux fonds existent, mais il faudra examiner si ceux-ci sont bien adaptés aux besoins et à la mise en œuvre du nouveau plan stratégique. Ceci est notamment important pour les orientations que nous donnerons au Fonds pour l'environnement mondial.

Il s'agira aussi d'explorer comment développer de nouveaux mécanismes de financement pour mobiliser des investissements publics et privés en faveur des services des écosystèmes et de la diversité biologique.

Enfin, je souhaite remercier les ministres des présidences passées et à venir des Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Leur

participation active au Forum ministériel international informel du 3 septembre abrité par la Suisse a permis d'adopter « l'Appel de Genève ». Je remercie encore les Ministres du Japon et du Brésil pour avoir rappelé cette initiative. J'espère que vous pourrez tous soutenir cet appel pour renforcer nos engagements politiques en faveur de la diversité biologique.

Merci de votre attention.